



15ème législature

Question N° : 42098	De Mme Cécile Muschotti (La République en Marche - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Freins administratifs au développement des ENR dans le Var	Analyse > Freins administratifs au développement des ENR dans le Var.
Question publiée au JO le : 26/10/2021		

Texte de la question

Mme Cécile Muschotti attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur les freins administratifs qui entravent le développement des ENR, et notamment de l'énergie solaire, dans le Var. Les objectifs nationaux en matière de transition écologique, notamment dans le domaine de l'énergie, sont ambitieux et nécessitent à ce titre une mobilisation accrue des entreprises concernées dans les territoires. Les objectifs nationaux de développement de projets solaires sont par exemple de 20 GW pour 2023, soit un rythme d'installation solaire au moins 3 fois plus important que le rythme actuel. À l'échelle de la région PACA, le SRADDET prévoit une multiplication par 12 du photovoltaïque dans les 20 ans à venir, tout en sachant que les objectifs du SRCAE pour 2020 n'ont pas été atteints. De ce fait, tout doit être mis en œuvre sur le territoire pour pouvoir assurer le développement accru des parcs solaires. Cependant, les porteurs de projets se voient confrontés à de nombreux freins qui les empêchent de développer leurs parcs solaires. Ces freins résident dans : un nombre très important de contraintes établies par les services de l'État limitant de manière drastique les terrains compatibles avec les énergies renouvelables ; la complexité et la lourdeur des procédures des réglementations en la matière qui empêchent la finalisation rapide d'un projet ; le manque d'intérêt et de perspectives de la part des pouvoirs locaux sur de tels projets. Pourtant, outre le fait que les parcs solaires produisent une énergie renouvelable qui constitue une ressource clé pour la transition écologique, les projets de parcs solaires dans le Var ne nécessitent aucune subvention pour leur financement en raison de l'atteinte de la parité réseau sur le sud de la France et participent positivement à l'économie locale. Il est regrettable que, en telle période d'urgence énergétique, les entreprises du sud de la France, qui ont maintes fois prouvé leur compétence et leur compétitivité, se trouvent privées d'agir car elles font face à un épuisement des sites artificialisés disponibles (alors que la consommation de seulement 0,75 % des forêts du Var permettrait l'atteinte de la moitié des objectifs du SRADDET) et à de grandes difficultés pour obtenir les permis nécessaires à la candidature à l'appel d'offres. Ainsi, elle l'interroge sur les solutions qui pourraient être envisagées pour atténuer les freins au développement de projets de parc solaire dans le Var.